Négociation et projets d'architecture durable. Analyses croisées de deux opérations et de la presse professionnelle[27]

Christophe Camus, Béatrice Durand, Michael Fenker, Isabelle Grudet, Bendicht Weber

Notre recherche a voulu comprendre comment les questions de développement durable[28] agissent sur les manières de faire de l'architecture et, particulièrement, comment elles peuvent favoriser la négociation des projets architecturaux.

Nous sommes partis du constat qu'il s'était institué, en France, au cours de la dernière décennie, une obligation à tenir compte du développement durable dans la production architecturale comme dans l'ensemble des activités productives. L'irruption de la préoccupation environnementale et son inscription dans les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les modes de vie permettent d'établir une double hypothèse : on assisterait à une transformation des conditions d'exercice du projet architectural et cette transformation favoriserait la négociation. Des travaux précédents ont montré que le durable générait des confrontations de points de vue. Il a accentué la multipolarité du monde de l'urbanisme (Souami, 2008) et surtout la difficulté

27. Cet article présente la recherche suivante : Camus Christophe, Durand Béatrice, Fenker Michael, Grudet Isabelle, Weber Bendicht, *Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences, valeurs*, rapport PUCA, LET / Ensa Paris-La Villette, novembre 2010.

28. Nous retenons ce terme institué même si notre recherche a rencontré et analysé d'autres formulations de cette même préoccupation qu'on peut retrouver sous le vocable de préoccupations ou de motivations *environnementales* ou *écologiques*, par exemple.

à mettre en place des projets interdisciplinaires en raison des « enjeux de territoire de pouvoir » et d'une « inertie organisationnelle » (Emelianoff, 2005). La résolution de ces tensions implique un recours à la négociation.

Nous avons prolongé le raisonnement en avançant que la nouvelle nécessité durable pouvait être influencée par la culture politique de l'écologie mais aussi par sa propre construction – sociale, politique et médiatique –, impliquant une inévitable part de discussion ou de contrôle démocratique de ses applications (Rumpala, 2008). Avec le nouveau cadre durable, l'architecture ne peut plus être considérée comme un acte singulier relevant d'une compétence technique et s'appuyant sur des valeurs intrinsèques, mais tend à devenir un enjeu de société qui doit être discuté à différents niveaux. C'est à partir de ces considérations que nous avons formulé notre hypothèse de recherche s'intéressant aux manières dont le durable pourrait favoriser la négociation au sein des projets architecturaux et urbains.

Cette recherche sur le « projet architectural durable négocié » nous conduit à préciser deux notions, celle de *négociation* et celle de *durable*.

La notion de négociation est définie en référence aux travaux d'Anselm Strauss qui y voit « un fait générique des relations et arrangements humains » (Strauss, 1992, p. 245) qui concourt à un processus décisionnel. L'omniprésence de la négociation dans la vie sociale n'empêche pas cet auteur d'insister sur la spécificité d'un « ordre négocié » qu'il met à jour à travers une recherche sur deux hôpitaux psychiatriques alors que « les approches structurelles et organisationnelles usuelles minoraient nettement ce phénomène important qu'on appelle *négociation* » (*ibid.* p. 249). Ce phénomène peut néanmoins être étudié plus finement dans un certain nombre de situations sociales ou professionnelles en tant que pratique ou en tant que modèle de régulation.

En ce qui concerne notre enquête, la négociation est analysée à partir de deux opérations architecturales dans lesquelles les différents professionnels et acteurs impliqués sont amenés à discuter de divers aspects (y compris durables) de leurs pratiques ou des actions en cours[29]. La négociation est également appréhendée à partir des médias où il s'agit d'analyser des né-

29. La question de la négociation a abondamment été traitée, de manière générale dans les champs de l'architecture (Conan, 1990) et de l'urbanisme (Callon, 1997) comme de l'environnement (Mermet, 2009). Concernant les modalités d'interaction, un point clé de la littérature nous semble être le fait que les processus de négociation sont essentiellement appréhendés dans une acception dichotomique : coopération *versus* compétition. Gilles Novarina propose deux modalités de négociation dans les projets urbains (Novarina, 2000). L'une relève du marchandage (phénomènes distributifs notamment de pouvoir, de menace, etc.), l'autre repose sur l'idée que les acteurs cherchent à stabiliser leur accord par le biais d'une coproduction ou d'une action collective. Dans la coopération, la négociation est vue comme un apprentissage en commun où les buts et les moyens sont co-construits par l'ensemble des participants. De nombreuses situations témoignent d'une coexistence de ces deux modalités et laissent envisager soit une imbrication, soit une alternance dynamique entre deux phases de l'interaction (Zartman, 2004).

gociations représentées à partir d'opérations ou de réalisations médiatisées mais également de repérer les changements de code médiatique susceptibles de favoriser discussions ou négociations.

La question de la définition du *durable* est plus spécifique à notre problématique mais a néanmoins suscité différents questionnements transversaux. La notion fait depuis quelques années l'objet de multiples définitions savantes ou politiques (Brunel, 2004). En ce qui concerne notre recherche, nous n'avons pas décidé de prendre parti pour telle ou telle définition ou conception mais plutôt de partir des situations analysées pour observer comment s'y définissait le durable. Cette posture pragmatique et constructiviste (Corcuff, 1995) est d'autant plus nécessaire que nos entrées « projets » ou « médias » ont pour cadre une temporalité suffisamment longue pour faire apparaître des variations conceptuelles (temps des opérations architecturales ou temps de l'émergence de la préoccupation durable dans les médias).

Nous avons fait l'hypothèse que le développement durable pourrait favoriser la négociation en général, et plus particulièrement celle qui entoure les projets architecturaux. Pour avancer sur cette hypothèse, notre recherche privilégie l'étude des pratiques, compétences ou valeurs qui conditionnent la négociation du projet durable, à partir de l'analyse de deux projets d'architecture durable et de la médiatisation de ces questions dans la presse professionnelle. Ces deux approches complémentaires ont été menées de front sur la même période, celle où la préoccupation environnementale a fortement émergé, la décennie 2000-2010. Leur confrontation a permis de mettre à jour les représentations reconstruites par les acteurs du terrain impliqués dans des projets durables et celles transmises par les publications.

Nous commencerons par présenter les deux enquêtes correspondant aux entrées « projets » puis « médias » avant de revenir sur les questionnements et les réponses tirées de leur croisement.

1. Place de la négociation dans deux projets durables

Nous nous sommes interrogés sur la place occupée par la négociation dans deux opérations architecturales situées dans des « éco-quartiers »[30]. Ces opérations sont à programme mixte et situées dans des projets urbains de restructuration. La première est dans une dynamique de développement : il s'agit du quartier de Lyon Confluence situé sur une ancienne friche portuaire en centre ville. Nous avons travaillé plus particulièrement sur l'opération des îlots A, B, C et nous sommes focalisés sur l'îlot A. L'autre est dans

30. Cette qualification s'appuie sur les dires des acteurs. Ces deux opérations ont été candidates du premier appel à projets Eco-Quartier lancé par le ministère de l'Écologie en 2008-2009.

une optique d'égalité sociale : c'est le processus de construction-démolition du quartier de logements sociaux des Brichères à Auxerre (voir encadré).

L'enquête a porté sur le rôle joué par la négociation, sur les formes qu'elle a prises à différentes étapes du processus, sur la manière dont elle a agi sur celui-ci. Nous avons envisagé la coopération comme un processus dynamique d'ajustement et de négociation des savoirs et avons interrogé les relations interprofessionnelles entre architectes, urbanistes, paysagistes et autres professionnels de la ville et de l'architecture. Face à la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'action collective, il s'est agi de savoir comment le projet a été concrètement irrigué par la question de la négociation.

Nous avons structuré cette enquête sur des « situations[31] ». Les entretiens que nous avons conduits ont permis de repérer, dans l'ensemble du processus de décision de nos opérations, des situations qui s'apparentaient à de la négociation et qui émergeaient à travers des tensions, des crises ou des revirements cristallisant des moments d'interactions particulièrement intenses.

Comment les acteurs se sont-ils saisis de ces nouvelles questions ? Quel a été le rôle de la négociation comme vecteur d'interrogation et de reformulation des problèmes dans le processus de conception ? Comment sa prise en compte à certaines étapes du processus a-t-elle pu entraîner l'expression de questions nouvelles et la réorientation du processus dans une direction non prévue ? Comment se sont organisés l'interaction et l'élaboration du sens de l'action entre les protagonistes ?

L'analyse de la négociation autour des questions environnementales dans ces deux terrains a notamment fait apparaître deux éléments importants : d'une part l'importance de la mise en place du système de négociation dans la suite du déroulement du processus, d'autre part l'implication des postures adoptées par les acteurs vis-à-vis du durable dans leur rapport à la négociation.

Ill. 1 - Construction des îlots au nord de la place nautique (lots A,B,C), 2004, p. 15. Source : Grand Lyon, Lyon Confluence, dossier de promoteurs

31. La notion de « situation » (Girin, 1990, Journé et Raulet-Croset, 2008) se définit à travers son inscription dans l'activité des acteurs du projet, le fait qu'elle est continuellement en émergence et qu'elle renvoie à un point de vue subjectif. Cette notion permet d'appuyer le caractère dynamique des transformations produites et supportées par la négociation, laissant apparaître à quel point les aboutissements dépendent du jeu de confrontations de positions divergentes, de médiations et de savoir-faire engagés par les acteurs.

III. 2 - Construction des îlots au nord de la place nautique (lots A,B,C), 2004, p. 30.
Source : Grand Lyon, Lyon Confluence, dossier de promoteurs

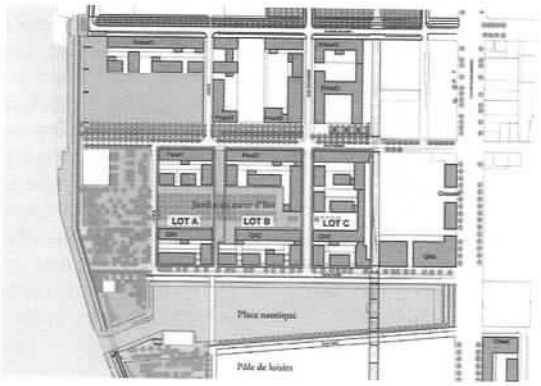

III. 3 - Source : couverture de la brochure « La Confluence. Vivre Lyon en cœur », éditée par la Sem Lyon Confluence, format original A4.
Réalisation de l'image : société Asylum, auteur Xavier Depaule, 2006.
©Depaule/PAD /Asylum pour Lyon Confluence

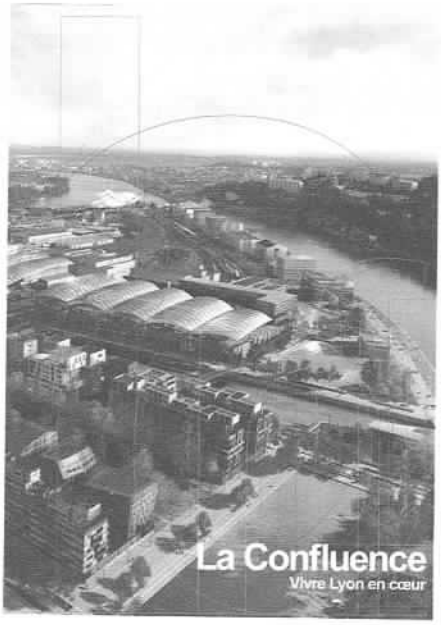

Présentation des deux opérations étudiées

L'opération de l'îlot A de Lyon Confluence (*ill. 1, 2 et 3*) se caractérise par la présence numérique et le poids donné aux spécialistes de l'environnement chargés de conseiller la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. L'importance accordée aux questions environnementales y a favorisé l'occurrence de situations de travail collectif entre personnes poursuivant des logiques différentes et donc de la négociation interprofessionnelle. En 2001, la société publique locale d'aménagement (SPLA) de Lyon a pris en charge la question du durable en demandant à un bureau d'études haute qualité environnementale un diagnostic du projet urbain. Un cahier des charges HQE a été élaboré avec pour objectifs le confort, la qualité de vie et la maîtrise des consommations d'énergie. Architectes de l'îlot A : Tania Concko, agence Dusapin-Leclercq, Hervé Vincent. Bureaux d'études environnementales et consultants : Cardonnel Ingénierie, Tribu, Sophie Brindel-Beth.

Élue en 2001, la municipalité d'Auxerre a développé très rapidement un programme d'action pour des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). Prioritaire en raison des opportunités foncières permettant la reconstruction sur place de logements, l'opération des Brichères (*ill. 4, 5, 6*) se caractérise, outre la démolition de trois tours, par une forte importance accordée au paysage, celui de la campagne limitrophe et celui dessiné par les espaces publics. Cet intérêt ainsi que la réflexion menée dans le cadre de l'Agenda 21 validé en 2004, ont fait naître l'idée que l'on pouvait faire de cette opération un « éco-quartier » et ont fait augmenter progressivement les exigences en matière d'environnement. Architectes de l'opération : Lucien Kroll, Ignace Grifo, Gilles Pessard. Architecte-paysagiste coordinateur : Serge Renaudie. Bureaux d'études : Composante urbaine, Géotec.

Ill. 4 - Axonométrie d'une partie de l'opération des Brichères (2005). Source : Lucien Kroll, Office auxerrois de l'habitat, « Présentation de la 2e tranche de 50 logements locatifs », 2005

Ill. 5 - La première phase du quartier des Brichères (vers 2006).
Source : Office auxerrois de l'habitat, « Guide du patrimoine », sInd

Ill. 6 - L'étang du quartier des Brichères (vers 2008).
Source : ville d'Auxerre, Atelier Serge Renaudie, « Éco-quartier des Brichères », 2009

Système de négociation et construction du sens du projet durable

Souvent, dans les situations concrètes de projet, les tensions entre acteurs sont identifiées par eux-mêmes (et par les chercheurs), comme la conséquence des divergences de regard, de formations, de cultures professionnelles. Or, en focalisant sur des situations prenant la forme d'une coopération ou dans lesquelles les divergences de vues ou d'intérêts ont donné lieu à des arbitrages extérieurs ou à des dysfonctionnements, l'importance que revêtait le système de négociation est apparue clairement.

En effet, le fait de se donner les moyens de répondre prioritairement à des questions spatiales, démocratiques, environnementales ou sociales donne une signification particulière au projet durable. Et c'est au niveau du système de négociation que cette signification se construit. Elle s'élabore à travers la réunion de l'ensemble des acteurs et des compétences devant négocier les objectifs du projet. Elle s'appuie sur une palette de dispositifs

(réglementaires, techniques, procéduraux) et sur la mise en place de marges de manœuvre et de temporalités particulières.

Prenons, par exemple, la situation concernant la gestion de l'eau de pluie à Auxerre. Elle a été un élément majeur du dessein d'implantation des nouvelles constructions et de la structuration des espaces publics (*ill. 7*) mais a constitué une importante source de conflits. Le processus a été marqué par une résistance de la culture professionnelle des architectes à adopter une question nouvelle (en France) nécessitant un changement d'optique non négligeable : penser l'habitat en intégrant dès le début de la conception la question de l'écoulement de l'eau. Il a aussi été marqué par une difficulté des spécialistes à vulgariser, transmettre ou éventuellement rendre accessible leur savoir. Il n'en demeure pas moins que ces tensions sont aussi significatives de l'absence d'anticipation du processus d'arbitrage. En effet, à Auxerre, la souplesse du système, si elle a permis la construction progressive du sens du projet, a également montré des faiblesses dans la mesure où certaines situations de négociation liées à des attentes environnementales, ont peu été préparées en amont.

Ill. 7 - Une noue. Source : Office auxerrois de l'habitat, ville d'Auxerre, brochure « Auxerre s'engage. Le quartier des Brichères : naissance d'un éco-quartier », sInd

À Lyon, le système très structuré qui a été mis en place a permis au contraire d'exiger et d'atteindre des exigences fortes en matière de qualité environnementale. Une préfiguration des situations de coopération a été élaborée au niveau système ce qui a donné lieu à une définition des conditions d'arbitrage.

Mais cela n'a pas empêché l'émergence de conflits. La question environnementale qui a été la plus débattue a concerné l'élaboration de la façade

d'un bâtiment de l'îlot A (*ill.* 8). Sa conception a été inaugurée durant la première partie de la consultation par une coopération entre l'architecte et le spécialiste des questions environnementales, architecte de formation. Le développement de ce dispositif d'une double peau a été suivi, durant la phase de permis de construire puis lors de la construction, par de profonds désaccords. Deux approches se sont opposées lors de la phase du permis de construire : celle d'une recherche d'articulation entre des attentes en termes d'usage et des performances thermiques, et celle consistant à faire reposer principalement sur la façade la recherche de performances énergétiques. Malgré la forte structuration du système lyonnais, ces événements non prévus ont occasionné des conflits complexes. Entamé avec une forte prégnance de la question de la qualité architecturale, ce projet a vu augmenter l'importance accordée aux performances environnementales, grâce au programme européen Concerto. Les exigences architecturales ont du s'effacer en partie face à l'environnemental, ce qui a entraîné des changements occasionnant des incompréhensions, des tensions, des déceptions.

Dans ces deux terrains, le sens du projet a évolué vers un intérêt accru porté aux questions technico-environnementales, mettant au second plan les aspects architecturaux à Lyon, sociaux à Auxerre. Le projet de Lyon a démarré sur le double objectif de qualité architecturale et paysagère d'un côté, de performances environnementales de l'autre. Les subventions du programme Concerto ont impliqué qu'une priorité soit accordée à ces dernières. Cette évolution avait été appuyée par l'organisation du système de négociation, qui mettait un BET-HQE en position d'arbitrage. Le projet d'Auxerre s'est constitué autour des questions sociales et paysagères, y compris le recours à des techniques alternatives. Le discours politique d'aménagement a progressivement donné une place grandissante aux aspects environnementaux, qui sont devenus les emblèmes du projet. Les spécialistes de l'environnement n'ayant pas été mis au centre du système de négociation, cela a conduit à un certain décalage entre discours et réalité d'une part, à des difficultés techniques de mise en place et de gestion des espaces produits d'autre part. Néanmoins, la souplesse du système a permis de s'adapter à la montée en puissance de la thématique environnementale en France au milieu des années 2000 (ce qui participe à l'apprentissage des professionnels) tout en poursuivant les objectifs fondamentaux de justice sociale posés au centre par les élus au début de leur mandat.

III. 8 - Façade avec double peau du bâtiment conçu par Tania Concko. Photographie Aurélie de Boissieu

Postures vis-à-vis du durable et regard des acteurs sur la négociation

L'importance de la négociation dans la définition des particularités d'un projet durable n'échappe pas aux acteurs que nous avons rencontrés. Parallèlement à leurs positions sur le durable, la plupart d'entre eux défendent des visions singulières de l'organisation du travail et de la négociation interprofessionnelle.

Ces visions singulières s'articulent à trois postures vis-à-vis du durable, pour parties indépendantes des formations et des statuts des acteurs. Dans nos deux terrains, nous avons d'abord repéré une posture « critique ». Celle-ci est basée sur une méfiance vis-à-vis du progrès technologique et du système technique français et prône une approche « holistique » du durable. Ensuite, une posture « industrielle », fondée sur une recherche de performance et de rentabilité des ensembles techniques. Enfin une posture « culturelle », centrée sur des questions d'usage et d'esthétique. Dominante chez les architectes, cette dernière se présente comme une extension d'une démarche définie préalablement, focalisée sur une vision du bâtiment et de l'espace comme appartenant au champ de la culture et adaptée au durable (voir encadré).

Les postures critique et industrielle se distinguent notamment quant à leurs visions de l'organisation du travail. La posture critique envisage la négociation comme un « dialogue » mettant les acteurs et les objets sur un pied d'égalité. L'appel à la polyvalence professionnelle est une idée récurrente au sein de cette posture. Au sein de la posture industrielle, on constate aussi une valorisation du travail d'équipe, mais c'est le manageur qui a pour tâche d'organiser le travail d'équipe. La négociation est un savoir-faire pour la posture industrielle qui envisage le travail d'équipe de manière hiérar-

chisée, que ce soit à travers l'arbitrage, l'animation d'équipe ou la « pédagogie ».

Cette fracture entre une vision non hiérarchique du travail et une vision hiérarchisée n'est évidemment pas spécifique des relations de travail qui émergent dans le projet durable (Boltanski, 1991). Ce qui est singulier ici, c'est que cette opposition se superpose avec des définitions de l'environnement, du temps, du social, de l'espace et de l'économie. La situation de travail s'inscrit de ce fait dans un contexte complexe, articulant postures sur le durable, visions de la négociation, compétences professionnelles, statut et éventuelle position d'arbitrage dans le projet.

L'inter-professionnalité n'est pas la seule question concernant l'organisation du travail. Se pose aussi celle de l'implication des habitants dans les projets.

En interrogeant les professionnels de nos deux terrains, nous avons entendu une vision de l'organisation des relations entre les experts et les non spécialistes très unitaire. Elle semble dépasser non seulement les cultures professionnelles mais aussi les différences de statuts entre élus et experts ainsi que les différences de postures sur le durable. Les trois postures que nous avons identifiées se rejoignent quant à leur position vis-à-vis des l'implication des habitants dans les processus. La relation aux habitants n'est envisagée par aucun des acteurs de ces deux projets dans le cadre d'échanges égalitaires et l'est seulement à travers deux modalités. La première se focalise sur la réception du projet par ses habitants en vue d'améliorer son efficacité. Il s'agit d'ajuster la programmation et la conception des espaces ou d'améliorer des objets techniques à partir de leurs remarques face à ce qui a déjà été construit. La seconde relève d'une pédagogie destinée à améliorer la gestion des espaces. Soit à travers l'apprentissage de l'entretien des espaces verts, soit à travers celui de l'usage des objets techniques présents dans les logements.

Paradoxalement, les discours de la plupart des acteurs de ces projets durables évoquent le destinataire des espaces, des nouvelles manières d'habiter et des modalités de rapports à la nature offertes. Les élus font référence aux « habitants », les architectes et les ingénieurs aux « usagers » ou à « l'être humain » en insistant sur la valeur civique ou humaniste du projet durable. Mais la réflexion – même purement spéculative – sur les modalités d'implication des personnes concernées dans le processus de projet est embryonnaire et sans commune mesure avec celle portant sur les coopérations interprofessionnelles.

Il ressort de notre enquête que la négociation n'est pas seulement un moyen utilisé pour réaliser des projets complexes. C'est aussi un enjeu du

Présentation des postures vis-à-vis du durable

Valeurs de la posture « critique » :
• la prise en compte de l'*environnement*, non seulement comme un milieu naturel, mais aussi comme un site, un paysage ;
• le *temps* : il est pensé dans la longue durée et en relation avec le passé inscrit dans des traces du site. Il invite à évaluer les qualités d'un bâtiment dans la perspective du long terme ;
• le *social* : l'homme est au centre des projets au travers de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire) ou de rapports à l'autre (pédagogie, dialogue) ;
• l'*espace* : il est une fin en soi, c'est une valeur. Il s'agit de le préserver bien sûr, mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain. Ce n'est pas seulement un environnement comprenant un ensemble de caractéristiques, mais aussi un site, chargé d'histoire et de potentiels ;
• l'*économie* : la simplicité technique est mise en avant pour faire baisser le coût de la construction et permettre une meilleure rentabilité du bâtiment à long terme ;
• le *travail* : travail d'équipe égalitaire.

Valeurs de la posture « industrielle » :
• la prise en compte de l'*environnement*, en tant que source d'énergie à conserver et à utiliser dans le cadre du projet architectural ;
• le *temps* : la longue durée comme cadre de prise en compte de l'environnement ;
• le *social* : le bien-être de l'homme est abordé dans son rapport à la gestion de son environnement (confort thermique, matériaux adéquats, bon usage des équipements, pédagogie) ;
• l'*espace* : l'espace territorial ou architectural est vu à la fois comme un *objet* à assainir et comme un *moyen* pour assainir l'environnement en général. C'est une surface et des volumes à organiser pour une haute efficacité du point de vue de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la pollution ;
• l'*économie* : elle touche l'énergie (baisse des consommations, meilleure utilisation des ressources), le budget du projet mais aussi le temps de travail à travers la recherche de rationalisation du processus de travail ;
• le *travail* : travail d'équipe hiérarchisé.

Valeurs de la posture « culturelle » :
• la prise en compte de l'*environnement* comme un site, un paysage ;
• le *temps* : il est pensé dans la longue durée et en relation avec le passé inscrit dans des traces du site.
• le *social* : l'homme est mis au centre des projets à travers de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire) ;
• l'*espace* : il est une fin en soi, c'est une valeur. Il s'agit de le préserver bien sûr mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain. Ce n'est pas seulement un environnement comprenant un ensemble de caractéristiques mais aussi un site, chargé d'histoire et de potentiels ;
• l'*économie* à travers la bonne gestion du sol, la densité et le rejet de l'étalement urbain.

renouvellement des pratiques et des manières de faire la ville. La question de savoir qui doit négocier et comment, irrigue largement les projets durables confrontés à diverses logiques et aux cadres existants de la démocratie, des professions, de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée, de la commande, de différents éléments qui constituent le contexte français.

2. Négociation et durable dans la presse professionnelle

Pour comprendre en quoi le durable favorise ou non la négociation des projets architecturaux durables, notre enquête s'est intéressée à la place occupée par la négociation dans les médias professionnels.

Nous avons émis l'hypothèse que l'irruption du durable dans les médias architecturaux pouvait être un indicateur des changements de représentations portées par les architectes. Nous nous sommes ainsi appuyés sur de précédents travaux démontrant que ces médias jouaient un rôle de *miroir actif* par rapport à la profession d'architecte. C'est-à-dire, qu'ils produisent des représentations participant à la structuration de sa culture et à l'élaboration de son identité professionnelle. Nous avons donc constitué un corpus de publications de référence dans le domaine de l'architecture contemporaine[32], sur lequel fonder notre étude.

Nous avons, dans un premier temps, cherché à mesurer la montée en puissance de la préoccupation écologique dans les six publications choisies. Il apparaît qu'elles n'ont pas anticipé le phénomène, mais suivi le mouvement, accordant des pages à la thématique quand des événements en relançaient l'intérêt (débat HQE en 2002-2003, Grenelle de l'Environnement, 2007). Jusqu'en 2009, la thématique est moins présente dans l'actualité des projets architecturaux qu'elle ne l'est dans des rubriques connexes, moins valorisées. Cette première analyse a révélé également que les médias architecturaux ont plutôt fait acte de résistance face à une injonction qui s'imposait de l'extérieur (société civile ou militants).

Dans cette première phase exploratoire, nous avons cherché à repérer dans le corpus les articles relatifs à la négociation et avons relevé qu'elle n'y était pas traitée de manière explicite. Ce constat signifie qu'elle n'est pas un sujet privilégié par les acteurs des publications, qu'elle est jugée non digne d'intéresser les lecteurs-architectes. Si elle ne constitue ni un sujet à

32. Comprenant six publications : *AMC*, *d'A*, *Archicréé*, *T&A*, *Architecture d'Aujourd'hui* (avant sa réédition) et *EcologiK* (seule publication intégralement dédiée à la thématique durable).

part entière, ni un axe d'analyse des projets, elle apparaît néanmoins à un autre niveau de lecture. Les interactions entre l'architecte et les acteurs du bâtiment, l'architecte et les habitants, les méthodes de la négociation, etc. transparaissent en effet au détour des présentations de projets ou d'articles ayant trait au durable. Notons que c'est bien à travers l'arrivée du durable dans les médias architecturaux que le rôle respectif des acteurs pose question, notamment autour de la HQE.

Nous avons ensuite identifié des thématiques porteuses de « durable » (la terre crue, le passif, le solaire, HQE, etc.), et à partir des éléments relevés, avons cherché des mentions relatives à la négociation par trois biais :

- les modèles créés par la presse (à partir des discours contextuels, de figures d'architectes et de collectifs, de projets exemplaires ou de la démarche HQE) ;
- la manière dont les interactions entre les architectes et les acteurs professionnels, puis les habitants apparaissaient ;
- les valeurs du durable perceptibles, avec une focalisation sur la négociation elle-même comme valeur.

Ces trois approches se recoupent sur plusieurs points : la représentation du rôle de l'architecte, l'apparition d'espaces de négociation, le rôle dévolu aux habitants.

La représentation du métier de l'architecte dans l'étude des interactions prend la forme d'un modèle consensuel. L'architecte est présenté comme un personnage central, *généraliste*, qui endosse un rôle d'arbitre, garant de l'intérêt général et d'une forme de continuité dans le processus de conception (puisqu'il suit le bâtiment de sa genèse à son édification). Il valorise l'idée de *projet* (il se met sur un pied d'égalité avec d'autres partenaires créatifs comme les paysagistes et les scénographes). Il peut collaborer avec ses partenaires (il reconnaît facilement qu'il n'est pas spécialisé, il est ouvert à leurs propositions), mais peut entrer en conflit avec eux lorsqu'il défend l'intérêt général (la HQE est en partie rejetée par rapport aux manœuvres de l'association). Il estime que son rôle est fragilisé par la multiplication des experts, qui rend difficile la continuité du processus qu'il défend et le contrôle qu'il pense devoir opérer. L'étude des modèles révèle une conception analogue : la pluridisciplinarité peut être reconnue et valorisée dans les discours, mais elle reste envisagée de façon limitée. Elle doit favoriser la collaboration au service du projet d'architecture sans toutefois remettre en cause le pouvoir de création du concepteur. La figure classique de l'architecte comme créateur qui assure la synthèse, défend ses prérogatives reste très forte dans les médias. Même des architectes de la négociation et du

durable, comme Patrick Bouchain ou Lucien Kroll, ne se départissent pas de leur pouvoir de création.

Le durable parvient néanmoins à initier des modifications structurelles dans cette vision partagée, en ajoutant un rôle de conseil, de management environnemental à ce rôle créatif. Des modalités alternatives apparaissent aussi : il est question d'« auteurs successifs » chez Bouchain, d'un créateur qui travaille à partir d'une matière sociale chez Kroll, d'un architecte collaborant sur la construction mais réinvestissant le politique chez Philippe Madec. Les collectifs apportent également une autre modalité, même s'ils n'interviennent que dans des périmètres limités.

La création reste l'activité de l'architecte majoritairement valorisée dans la presse. Les représentations attachées à la profession s'appuient d'ailleurs toujours sur le couple structurant traditionnel formé par l'architecte, à qui revient la création, et l'ingénieur, chargé de la technique. Cette dichotomie est régulièrement réaffirmée comme un socle fondateur au moment de la tension créée par les débats sur la HQE. En réaction, le label sera l'occasion de la réaffirmation d'une sorte de profession de foi du rôle de l'architecte comme l'homme de la « synthèse créatrice », comme « chef d'orchestre ».

Cet appel à l'architecte-chef d'orchestre est ainsi effectué au nom du refus d'une méthode jugée trop rigide. De manière plus globale, les méthodes de conception trop rationalistes sont rejetées par les défenseurs de la cause durable (démarche « holistique ») comme ses détracteurs. Les méthodes sont acceptables dès lors qu'elles n'entravent pas la création de formes architecturales singulières.

Deuxième point de recoupement entre les approches : l'apparition d'espaces de négociation. Le durable implique une appréhension multidimensionnelle de l'objet architectural. Cet objet s'ouvre à divers critères (économiques, sanitaires, techniques, fonctionnels, sociaux, etc.), il est aussi déconstruit par composants, eux-mêmes inscrits dans de multiples chaînes de production. L'évaluation de « l'écologiquement correct » dans les médias résulte d'un compromis entre ces critères. Un nouvel espace de négociation s'ouvre, qui tient à la reconnaissance de la complexité, à l'arbitrage multicritères mais aussi à la pensée systémique qu'on retrouve du côté de l'écologie.

Un autre espace de négociation apparaît dans le recours à la rationalité : les arguments de l'évaluation du compromis sont mentionnés, ils donnent une prise à la critique. Plusieurs dispositifs favorisent cette distanciation critique : l'utilisation de la comparaison (avancée des pays, comparaison des cultures constructives, des cultures politiques, des projets) ; l'emploi de documents, de discours technoscientifiques, de données chiffrées quantifiables ; et l'apparition de prises de paroles polémiques (critique de l'effet de

mode, de la séduction des élus, des consommateurs ou encore de l'intérêt de certains entreprises, experts, etc.).

À l'issue de cette étude des médias, quelques pistes semblent indiquer que le durable peut favoriser la négociation. La pluridisciplinarité est vantée, et même si l'architecte conserve son rôle de chef d'orchestre, des modalités alternatives se laissent entrevoir. Des espaces de discussion nés du durable naissent également dans la presse. Les valeurs affichées, répétées et mobilisatrices sont ouvertes aux préoccupations sociales, à la prise en compte de la multiplicité des acteurs, de l'usage, de l'usager. Le durable ne doit pas s'enfermer dans l'utopie, être pragmatique, miser sur le local comme espace d'intervention, de négociation et de compromis. Les discours politiques s'enrichissent : humanisme durable, éco-responsabilité, éthique, citoyenneté, démocratie plus locale ou participative. Les habitants comme les architectes deviennent *citoyens*. Pour autant, si les compétences des acteurs du bâtiment sont reconnues dans la presse, celles des habitants sont en revanche minimisées voire niées : ils ne sont pas envisagés comme de possibles partenaires dans l'acte de concevoir et de construire. Les *habitants* apparaissent dans la presse comme passifs : ils émettent des demandes, ont des besoins, mais on décide pour eux. Ils sont des individus dont il faut parfois se méfier, qu'il est nécessaire d'éduquer à l'usage de l'espace, à l'environnement, etc. Leurs connaissances ne sont pas pensées comme suffisantes pour faire d'eux de dignes interlocuteurs. Dans les articles, les « usagers » ou « utilisateurs » restent le plus souvent indéterminés mais servent de référents virtuels pour justifier les choix architecturaux. De nouveaux actants virtuels font leur apparition dans la presse cette dernière décennie : la « planète », la « terre », ou les « générations futures », des actants de la vie publique ou politique qui agissent de manière différée sur les discours et la hiérarchie des priorités.

La presse professionnelle ne propose pas de méthode de conception rationnelle impliquant les habitants, le durable produit des documents au contenu technique parfois très sophistiqué (coupes climatiques, chiffres difficilement comparables), des choix s'opèrent au nom de causes supérieures difficilement maîtrisables et vérifiables (la préservation de la planète, de la biodiversité) et au nom d'acteurs très généraux et absents (les *générations futures*) : le durable génère autant de conditions favorables à la négociation qu'il ne crée un risque de confiscation de la question durable par les experts au détriment de la population.

3. Le durable favorise-t-il la négociation ?

Pour esquisser des éléments de réponse à cette question délicate, il nous faut revenir sur une lecture croisée des questions et des apports de notre enquête menée simultanément sur deux opérations durables et sur la presse professionnelle architecturale.

Notre questionnement porte sur les négociations interprofessionnelles et celles avec les habitants ou usagers. Toutefois, notre enquête fait davantage ressortir les spécificités de la dimension interprofessionnelle. Que ce soit du côté des opérations qui sont analysées en mettant l'accent sur le système d'acteurs, leurs interactions et discussions à différentes phases du projet, ou encore, du côté de la médiatisation professionnelle qui s'intéresse prioritairement à l'architecte, à ses pratiques ou ses compétences appréhendées à travers ses réalisations. Plus décisivement, la confrontation de nos différentes observations montre que plus on se focalise sur le rôle de l'architecte, plus on perd de vue les habitants ou les usagers *réels*. Si ces derniers ne sont pas absents des propos des acteurs des projets ou des médias, ils y sont représentés sous la forme d'*actants*, de bénéficiaires des logements, des espaces publics ou des paysages produits par des architectes en interaction avec d'autres professionnels. C'est le cas à Lyon où les habitants sont représentés par la maîtrise d'ouvrage ou politiquement par les élus, quand ils ne sont pas gérés par des spécialistes de la consultation ou mis en scène diversement dans des stratégies de communication. C'est aussi le cas à Auxerre avec l'agence de Lucien Kroll[33], où les habitants sont présents mais perçus comme bénéficiaires, spectateurs sinon acteurs aux compétences limitées, avec lesquels les concepteurs ont un contact lointain. Dans nos deux entrées, l'habitant est un actant passif qu'il faut tenter de rendre actif par divers moyens (de la participation à la pédagogie) et pour des motifs variés (acceptation, conception, construction ou appropriation du projet).

Autre ligne essentielle de notre questionnement, la négociation y est envisagée à la fois comme *système* et comme *interaction*. D'abord comme système, car nos analyses des situations de production architecturale et de la médiatisation de l'architecture durable visent à mettre à jour des régularités, des tentatives de réplication sinon des méthodes qui en découleraient. Cela même si les opérations étudiées mettent à jour des contextes, des agencements organisationnels plus que des méthodes définies comme telles. Quant aux interactions, elles permettent de saisir le caractère dynamique

33. L'architecte « qui a toujours su dialoguer avec les usagers » selon les médias : Lucien Kroll, « Je prends le risque du banal », *d'A* n° 112, juillet-août 2001.

des transformations produites et supportées par la négociation, laissant apparaître à quel point les aboutissements dépendent du jeu de confrontations de positions divergentes, de médiations et de savoir faire engagés par des acteurs singuliers.

Ainsi, le label HQE est attaqué dans la presse en tant que méthode rigide, décalée par rapport aux logiques de conception des architectes et allant à l'encontre d'une véritable qualité architecturale[34]. L'affirmation ou la diffusion de méthodes[35] – quelles soient durables ou qu'elles privilégient la négociation interprofessionnelle ou avec les habitants –, semble fort éloignée de la culture du projet architectural qui procède de façon plus inductive : de l'exemplaire singularité à la création. Si les architectes peuvent expliciter et revendiquer des méthodes particulières, la plupart se méfieront de la généralisation d'un principe, toujours susceptible d'entraver la créativité, voire de menacer la spécificité de ces professionnels.

Enfin, notre questionnement s'intéresse aux pratiques et aux compétences appréhendées par le biais de valeurs – durables, démocratiques ou rationnelles –, à même de jouer un rôle essentiel dans les négociations. En évitant d'utiliser les valeurs comme *deus ex machina* sociologique, nous avons essayé de montrer que celles associées au durable pouvaient favoriser un *esprit de négociation*, sinon les négociations interprofessionnelles ou citoyennes. Entre leur fonction de désignation de l'exemplarité architecturale et leurs discours évaluatifs, les médias constituent un des lieux de (re)production des valeurs par excellence. Nous avons donc inventorié une série de valeurs chevillées au durable, incitant à la discussion, à la critique, à la comparaison, à l'argumentation technoscientifique. En nous appuyant sur le discours tenu par les différents acteurs sur leurs projets, nous avons pu voir comment ces valeurs pouvaient être recombinées en postures (*critique*, *industrielle* ou *culturelle*) à travers lesquelles s'incarnent, et se reconnaissent peut-être, un certain nombre des intervenants des projets. Des valeurs aux postures et aux acteurs, nous percevons un peu mieux comment *l'esprit de négociation* peut se diffuser au sein des projets. Valorisant la singularité et la créativité plutôt que la méthode, il est possible que ces configurations de valeurs communes puissent faciliter le contact, la collaboration, le compromis créatif.

Examinant les négociations sous un angle organisationnel et interprofessionnel, nous avons pu voir que l'enjeu du développement durable était un élément variable dans une configuration complexe, qui pouvait partir

34. Ce qui n'empêche pas ces mêmes médias de présenter quelques projets HQE exemplaires.

35. Ou, de façon plus limitée, la reconduction des pratiques.

d'enjeux urbains ou de questions sociales antérieures. L'entrée « projets » montre en effet que le durable peut y occuper une place et y jouer un rôle différent. Ainsi, à Lyon Confluence, dans une problématique de développement urbain fortement encadrée, structurée et pensée en termes de marketing municipal et immobilier, le durable est une composante essentielle : elle donne lieu à un agencement organisationnel intégré par une assistance à maître d'ouvrage AMO HQE dotée de pouvoir, de compétences multiples et transversales ainsi que d'une légitimé symbolique perceptible dans les médias. À Auxerre, le durable ne fait pas partie des enjeux formulés au départ dans ce projet de réhabilitation d'un grand ensemble avec relogement des occupants. La préoccupation durable vient de l'architecte coordinateur, également paysagiste, qui développe une approche écologique du site conduisant au durable, dans un contexte politique et médiatique favorable.

L'apport de notre recherche concernant la négociation avec les habitants est plus relative tant ces derniers sont finalement moins présents sur les terrains des professionnels que dans les imaginaires qui s'y expriment, conformément à ce qu'on peut lire dans les médias.

Nous avons porté une attention particulière aux effets du durable sur les pratiques et le travail des architectes dans un cadre interprofessionnel. L'analyse des médias met à jour la persistance de représentations conflictuelles classiques où l'architecte vient s'opposer à l'ingénieur, généraliste ou spécialiste aspirant à s'occuper de conception à partir d'une entrée technique valorisée par le durable. Cette opposition se trouve exacerbée lorsque l'ingénierie produit des normes ou des labels, telle que la HQE, sans oublier les conflits engendrés par les intérêts ou les ajustements économiques susceptibles de s'immiscer dans cette affaire. Même si elles y trouvent généralement leur source, les représentations médiatiques, publiques ou réflexives sont beaucoup moins actives sur les terrains où la situation de production d'un objet architectural engage les différents acteurs dans une collaboration qui se doit d'être fructueuse, une fois dépassés les inévitables conflits. L'*amour* du bâtiment et surtout l'ordre négocié permettent d'accepter une éventuelle pluralité de généralistes dotés de missions séparées, au risque d'y perdre parfois un peu en cohérence. Nécessaires et parfois choisis, les ingénieurs spécialistes peuvent être appréciés à condition toutefois qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils n'entraînent pas de dispersion. C'est d'ailleurs cette multiplication de spécialistes qui a alimenté les principales critiques adressées au durable ou à la HQE dans les médias. Mais une fois le label banalisé, il semble que l'injonction durable puisse cohabiter avec la figure classique de l'architecte *homme de synthèse*, explicitement revendiquée par un BE-HQE, quelques architectes et journalistes. Professionnel de la synthèse architecturale, l'architecte éco-

responsable doit également faire preuve d'une compétence technique spécifique doublée d'un engagement citoyen ou démocratique. Notons que c'est cette culture ou posture commune qui peut contribuer au rapprochement ou au regroupement de professionnels.

De notre enquête et de sa double approche, nous pouvons tirer quelques apports pour repenser la conception architecturale. Dans les discours professionnels et médiatiques, la conception architecturale est toujours l'affaire des architectes qui ne font pas vraiment référence à une co-conception revendiquée (plus particulièrement avec les habitants), méthodologiquement ou politiquement. La figure de l'auteur est toujours prégnante même dans des situations revendiquant une « coproduction ». La complémentarité des auteurs correspond souvent à une représentation rétrospective qui scelle le destin créatif commun de quelques *grandes signatures*. Présente dans les médias, la figure de l'auteur structure également quelques luttes symboliques et concrètes pour le pouvoir de conception : une réduction à l'esthétique de la façade escamotant des impératifs fonctionnels, techniques et durable (pourtant traités par l'architecte) révèle une lutte pour la conception d'un élément appelé à exprimer l'architecture du bâtiment. De manière plus valorisante, l'évaluation esthétique sinon l'esthétisation des réalisations durables constitue la grande mission de la presse professionnelle.

Le dernier apport de notre recherche revient sur le sens social attribué à l'architecture durable. Nous avons montré que le durable est une *construction sociale* qui, en retour, devrait impliquer un minimum de procédures de traduction ou de légitimation. Les opérations étudiées nous ont montré que le durable pouvait s'incorporer et venir dynamiser une stratégie urbaine et commerciale à Lyon, ou découler presque naturellement d'une démarche sociale à Auxerre. Côté médias, parler d'architecture durable semble conduire à évaluer un peu plus techniquement, économiquement et socialement les réalisations, à les quantifier et les comparer parfois, à expliquer le fonctionnement de dispositifs durables, etc. Notons que les valeurs durables conduisent également à un discours pédagogique qui s'inscrit dans le long terme, au nom ou au service des *générations futures*. Tant d'efforts, parce que la problématique est nouvelle mais probablement aussi parce qu'elle porte des injonctions à la fois techniques et démocratiques. Comme s'il fallait éviter à tout prix que le discours technoscientifique du durable ne se transforme en un discours rhétorique, codé, hermétique, autrement dit, en un discours technocratique ou idéologique[36].

36. Habermas Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990 [1968].

Il est donc difficile d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse de départ en répondant définitivement à la question : *le durable favorise-t-il la négociation des projets architecturaux* ? L'analyse de deux opérations et d'une centaine d'articles publiés dans la presse architecturale montre néanmoins que dans sa phase ascendante la question du développement durable s'immisce dans les pratiques, les compétences et les valeurs des architectes et de l'architecture, partout où elle semble instiller un *esprit de négociation* dont les prolongements concrets restent à venir.

Bibliographie

BRUNEL Sylvie, *Le développement durable*, Paris, PUF, coll. « Que-sais-je ? » 2004.

BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.

CALLON Michel, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », dans *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, vol. 1 : *Les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris, PCA, 1997, p. 168-174.

CONAN Michel, *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, L'Harmattan, 1990.

CORCUFF Philippe, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1995.

EMELIANOFF Cyria, « La ville durable en quête de transversalité », dans MATHIEU Nicole et GUERMOND Yves (dir), *La ville durable, du politique au scientifique*, co-édition Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA, 2005, p. 129-142.

GIRIN Jacques, « L'analyse empirique des situations de gestion : éléments de théorie et de méthode », dans MARTINET Alain Charles (dir.), *Épistémologies et Sciences de Gestion*, Paris, Economica, 1990, p. 141-182.

JOURNÉ Benoît et RAULET-CROSET Nathalie, « Le concept de situation : contribution à l'analyse de l'activité managériale dans un contexte d'ambiguïté et d'incertitude », *M@n@gement*, vol. 11, n° 1, p. 27-55.

MERMET Laurent, « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », dans FAURE Guy-Olivier, MERMET L., TOUZARD Hubert, DUPONT Christophe, *La négociation. Situations, problématique, applications*, Paris, Dunod, 2000, p. 139-172.

NOVARINA Gilles, « Conduite et négociation du projet d'urbanisme » dans SÖDERSTRÖM Ola, COGATO LANZA Elena, LAWRENCE Roderick, BARBEY Gilles (dir.), *L'usage du projet*, Lausanne, Payot-Lausanne, 2001, p. 51-64.

RUMPALA Yannick, « Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance », *Vertigo*, vol. 8, n° 2, 2008.

STRAUSS Anselm Leonard, « Négociations : introduction à la question », dans *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992 [1978].

SOUAMI Taoufik, « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, 2008, p. 19-27.

ZARTMAN William, « Concevoir la théorie de la négociation en tant qu'approche de résolution de conflits économiques », *Revue française de gestion*, n° 153 (« La négociation »), 2004, p. 15-27.